

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 28 Octobre 2022

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 21 octobre 2022. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 28 octobre 2022.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 30 SEPTEMBRE 2022
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES
- III. QUESTIONS SCOLAIRES
- IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT
- V. PERSONNEL
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX
- VII. INTERCOMMUNALITÉ
- VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES
- X. PROCHAINE RÉUNION

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT (arrivée à 20h45), Chantal WALLON PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Pauline REINACHTER, Annick GOUINEAU

Excusés : Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY

Secrétaire de séance : Francis BORDET

En Préambule du Conseil Municipal à 18h30, présentation d'un projet de supérette.

I. APPROBATION DU PV DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Situation locative du Presbytère

Dans le cadre du litige relatif à l'occupation du logement communal du Presbytère, le suivi du dossier nécessite la reconduction du mandat à Maitre Christelle SERRES-CAMBOT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la reconduction du mandat à l'avocate.

2) Décisions modificatives budgétaires

Le maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant

2184(041)Mobilier	2 222.00	21784(041)Mobilier	2 222.00
Total Dépenses	2 222.00	Total Recettes	2 222.00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
CHAPITRE 011			
60611 Eau et assainissement	100.00		
60612 Energie Electricité	5 000.00		
60621 Combustibles	800.00		
60622 Carburants	1 000.00		
60631 Fournitures d'entretien	700.00		
6068 Autres matières et fournitures	3 000.00		
61558 Autres biens mobiliers	500.00		
6161 Multirisques	300.00		
6182 Documentation générale	630.00		
6184 Versements à des organismes de formation			
6188 Autres frais divers	400.00		
6226 Honoraires	150.00		
6227 Frais d'actes et de contentieux	2 200.00		
6228 Divers	1 800.00		
6232 Fêtes et cérémonie	20.00		
6237 Publications	1 700.00		
CHAPITRE 012			
6336 Cotisation au CNFPT	250.00		
6338 Autres impôts, taxes et verst assimilés	50.00		
6411 Personnel titulaire	14 200.00		
6415 Indemnité inflation	800.00		
6453 Cotisation aux caisses de retraite	2 600.00		
6454 Cotisations aux ASSEDIC	40.00		
6455 Cotisations pour assurance du personnel	500.00		
6456 Verst FNC du SFT	1 400.00		
6458 Cotis aux organismes sociaux	50.00		
6475 Médecine du travail	50.00		
6531 Indemnités	2 400.00		
6533 Cotisation de retraite	150.00		
6534 Cotisations SS	3 000.00		
678 Autres charges exceptionn	- 44 090.00		
Total Dépenses	2 222.00	Total Recettes	2 222.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 décrite ci-dessus.

3) Projet de mise en place du procédé Antaï pour les procès-verbaux de police

Dans le cadre de la dématérialisation des moyens de verbalisation initiée par l'Etat, la Commune souhaite se doter de matériel et conventionner avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions. L'Agent de Surveillance des Voies Publiques (ASVP) pourra dresser des Procès-Verbaux électroniques (PVe) principalement relatifs aux infractions du stationnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention PVe avec l'ANTAI.

4) Projet de réforme de la taxe d'aménagement

Actuellement, la Commune perçoit la taxe d'aménagement qui est consacrée essentiellement à la création de voirie et d'équipement.

Désormais, la loi impose de reverser une quote-part de cette taxe aux Communautés de Communes.

Etant donné qu'il sera peu probable de délibérer avant la fin de l'année 2022 sur le taux à appliquer, une clause de revoyure a été prévue.

Les communes devront délibérer avant le 30 juin 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024.

5) Tarif des services municipaux

Le Maire indique que l'augmentation du prix de l'énergie grève le budget communal. Il propose de revoir les tarifs des services concernés par cette hausse et d'appliquer une augmentation de 5%. Le tableau est joint en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation de tarifs.

6) Devis des canotiers

Le Maire fait une présentation du bilan de la saison 2022 et soumet au Conseil Municipal les devis pour l'entretien des équipements liés à l'activité du port ainsi que pour l'accueil des plaisanciers présentés par M Gatineau, gérant de la SARL Les Canotiers. Le Maire fait état que compte tenu de la spécificité des prestations assurées et de la nécessité de la proximité, il a été dans l'impossibilité de trouver d'autres prestataires pouvant réaliser ces prestations.

DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS LIES A L'ACTIVITE DU PORT (SARL Les Canotiers)

- le ramassage des poubelles sur les quais, la baignade, le port et le Pré Valade,
- le nettoyage des deux sanitaires (Rue du Port et Pré Valade) les week-ends et jours fériés des mois de juillet et août,
- Pose, entretien et dépose des lignes d'eau, du déflecteur et du ponton de la baignade,

D'un montant de 550.80 € TTC.

DEVIS POUR L'ACCUEIL DES PLAISANCIERS (Luigi GATINEAU)

- Forfait annuel de 1160 € TTC
Auquel s'ajoute (TTC) :
- 3.73 € par escale à la journée
- 13.05 € par escale à la semaine
- 22.44 € par escale au mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les deux devis ci-dessus.

7) Renouvellement d'adhésion à Panneau Pocket

Dans le cadre de l'amélioration de la communication de l'information aux administrés, la commune adhère au service PanneauPocket.

Cette application pour smartphone ou tablette permet aux administrés d'être informés et alertés en temps réels des événements de la commune. Elle est gratuite et illimitée pour l'administré, 100% anonyme et sans géolocalisation. L'administrateur ne sait pas qui télécharge ni qui consulte l'application. Conformément au RGPD, aucune donnée personnelle n'est récoltée.

Le Maire propose de renouveler l'adhésion annuelle pour un montant de 230€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion à Panneau Pocket.

8) Devis volet roulant Agence Postale

Le Maire rapporte que le volet de la porte de l'agence postale est en très mauvais état et ne permet plus de réparation. Il convient donc de le changer.

Les Etablissements DURAND propose un devis d'un montant de 987.66€ HT ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis.

9) Devis accès terrasse boulangerie

Dans le cadre de l'aménagement de la place des Halles et des alentours, le Maire propose de faire la liaison entre la voirie et la terrasse de la boulangerie afin de faciliter l'accès à ce commerce.

Le Syndicat De Voirie titulaire du marché propose un devis d'un montant de 1 389.92€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis et tout document afférent à ce dossier.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Compte-rendu du Conseil d'école du 18 octobre

102 élèves sont prévus à la prochaine rentrée (moins 10 familles par rapport à 2021),

Les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) ont été renouvelés. Ils rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Les travaux au sein des écoles ont été très appréciés par les enseignants.

Le règlement des écoles a été validé.

La fête des écoles se tiendra le 2 juin à Crazannes, la Journée para-olympique le 24 juin et la fête des aux-revoir le 7 juillet.

Dans le cadre « d'aller bien pour mieux apprendre », des rencontres inter-sportives seront organisées.

L'apprentissage de la natation au camping de Crazannes a été validé par l'Inspection Académique.

Activités :

- A Port d'Envaux, il est à noter la reprise des visites à la Médiathèque tous les 15 jours,
- « L'école dehors » commencera à partir du 15 novembre tous les mardis au terrain de trial,
- Il est envisagé de créer un jardin potager derrière la cantine,
- Des sorties sont prévues en forêt ainsi qu'au cinéma,
- Des activités seront organisées autour du thème de l'Afrique,
- La semaine du goût avec le Gabarier en octobre a rencontré un vif succès,
- Formation vélo,
- Voile,
- Mythologie des animaux fantastiques,
- Rallye 6ème en décembre pour faire découvrir le collège aux élèves de CM2,
- Projet fresque en peinture,
- Projet pow-wow,

Des exercices relatifs au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) seront organisés au cours du dernier trimestre 2022, incendie en octobre, attentat /intrusion en novembre et confinement en décembre.

S'agissant du plan de continuité pédagogique, un projet gouvernemental, les maîtresses refusent d'assumer cette concertation qui se fait déjà au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Les parents s'inquiètent concernant les mesures prises pour les économies d'énergie ainsi que pour les mesures transitoires en attendant la mise en place d'un nouveau mode de chauffage. Pour pallier à la hausse des dépenses d'énergie, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) est éligible à l'aide de l'Etat à hauteur de 7 000 € avec acompte perçu en 2022.

A Crazannes, il a été rapporté des problèmes de discipline sur le temps de cantine qui pourraient s'expliquer par le passage à un service unique ainsi qu'à l'embauche de nouveaux agents moins expérimentés pour gérer la surveillance des enfants.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Projet d'aménagement de la Place des Halles

a) Compte-rendu des travaux

Une rupture de livraison concernant les pierres qui délimiteront les différents espaces de la place de Halles pourrait retarder la réception des travaux initialement prévue fin décembre 2022.

Rue des Gabares et rue de la Panification la réception est prévue en semaine 44.

L'impasse des pêcheurs est terminée, il ne reste plus qu'à réaliser les plantations et les semis.

S'agissant de la place des Halles, les réseaux d'eaux pluviales sont en cours de réalisation.

b) Devis de plantation rue des Pêcheurs et rue de la Panification

Un devis a été réalisé par l'entreprise SPECIPROD basée à Tonnay Boutonne et spécialisée dans la multiplication d'arbustes s'adaptant au mieux au contexte climatique actuel. La plantation avec pose d'un paillage en chanvre est prévue semaine 46.

Dans le cadre de l'aménagement des alentours de la Place des Halles, de nouveaux massifs vont être créés rues des Pêcheurs et de la Panification. Jeannick GUILLOT a fait établir les devis suivants :

- ✓ Pépinière SPECIPROD 474.98€ TTC
- ✓ Association FLEURICOTTE 1 067.55€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces devis.

2) Compte-rendu de la réunion du 27 octobre sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) avec le SDIS

Selon le Commandant des pompiers de la Charente-Maritime, la situation actuelle pourrait s'assouplir avec un dispositif qui serait moins contraignant en termes de distances mais aussi en privilégiant les poteaux incendie par rapport aux bâches dont le prix est très élevé et la longévité limitée à une dizaine d'années.

3) Réunions publiques

Deux réunions publiques sont planifiées en novembre :

- PLU le 8 novembre à 18h30,
- Collecte des ordures ménagères le 28 novembre à 19h.

4) Réunion avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

La réunion avec le CNPF est reportée au 17 novembre à 17h30.

5) Convention de mise à disposition d'une citerne-incendie à Peu Volant

Dans le cadre du schéma de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), la commune doit installer des points incendie sur tout le territoire de façon à protéger les habitations.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Stéphane MULON est propriétaire d'un point d'eau incendie privé d'une capacité de 30m³/h implanté sur la parcelle ZO 332. La commune souhaite utiliser ce point d'eau aux fins de contribuer à la DECI du secteur de Peu Volant.

Le Maire propose une convention détaillant les modalités d'utilisation de ce point incendie mis gracieusement à disposition par Stéphane MULON.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention pour 5 ans renouvelable tacitement

6) Diagnostic de vulnérabilité aux inondations

La Communauté de Communes Cœur de Saintonge (CDC) a proposé un diagnostic gratuit aux propriétaires concernés afin de réduire la vulnérabilité de leur maison et ainsi pouvoir solliciter une aide de l'Etat.

Sur la Commune, 31 maisons ont été identifiées comme étant en zone potentiellement inondable. 12 propriétaires ont fait la démarche. Ils ont ou vont recevoir le diagnostic avec les différentes aides dont ils pourraient bénéficier s'ils décidaient d'entreprendre les travaux préconisés. Ces aides pouvant représenter jusqu'à 80 % du montant des travaux.

7) Compte rendu réunion Life Vison

Le 27 novembre, une réunion de concertation a été organisée avec Mme Bissonnet de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et David Vincent, fermier sur une parcelle concernée par le programme Life Vison.

Les échanges ont porté sur les objectifs de plusieurs fiches action à mettre en place sur les mois à venir sur 4 zones communales pour le développement du vison d'Europe.

Une visite sur le terrain avec le Maire et une élue le 24 novembre à 9 heures permettra de statuer sur le devenir de la peupleraie jouxtant le Pré Valade. Il semblerait que les peupliers aient atteint un âge avancé et nécessiteraient leur exploitation. Dans un souci esthétique des propositions d'exploitations partielles et échelonnées seront mises en avant.

Il faudra également étudier le cas des déchets verts de la Commune entreposés jusque-là dans une partie de la peupleraie.

Concernant les actions futures sur la parcelle affermée par Vincent David, il est recommandé :

- de procéder à quelques interventions manuelles pour protéger le lieu où poussent des graminées appelées carex, favorable à la vie du vison d'Europe, en enlevant les ligneux tous les 2 à 3 ans,
- de ne pas procéder à une seconde taille des frênes têtards car ils sont déjà affaiblis pour la plupart par la chalarose (champignon invasif provoquant leur dépérissement depuis quelques années),
- d'adapter les méthodes de taille des haies et ripisylves, en respectant le houppier des végétaux et en ne dépassant pas une hauteur de 2 à 3 m,
- de pratiquer des fauches tardives en dehors de la période de reproduction du vison d'Europe et de créer des zones tampons (2 m enherbés) en bordure de boisement,
- de créer des zones refuges le long du cours d'eau en installant des murs de bois morts et des déchets de taille, tout en préservant 2 ou 3 abreuvoirs pour le bétail,
- de mettre en place une gestion différenciée par le pâturage avec une charge maximale calculée en UGB (unité de gros bétail).

Concernant l'ancienne peupleraie située sur le chemin de la prairie et celle incluse dans un boisement comprenant de nombreux propriétaires, de laisser évoluer librement sans intervention. D'autre part sur toutes les parcelles il faudra :

- limiter de début avril à fin août le dérangement par les chiens et la chasse (zone en réserve de chasse). Seules sont pratiquées des chasses au sanglier. Pas de déterrage possible.
- utiliser lors de piégeage de nuisibles des cages munies de gaboulettes (trappes de 5cm/5cm permettant au vison capturé de pouvoir s'échapper),
- établir une veille et gestion des plantes exotiques envahissantes (Datura, Bident feuillé, Vergerette du Canada),
- sensibiliser le public par la pose de panneaux,
- utiliser les outils de communication (Site internet, panneau pocket, bulletin municipal...),
- organiser une réunion d'information à destination des habitants.

8) Travaux à la fontaine de la Bonnaudrie

Rencontre sur le terrain avec un nouveau groupe du Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Saintes et d'adultes du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) et 2 élus.

Présentation des objectifs et du cahier des charges.

Proposition de présentation du projet en préambule d'un prochain Conseil.

Le Maire et un élu trouvent inopportuniste de sécuriser la descente vers la fontaine par un escalier (même de structure et emmarchement très léger). Ils proposent de passer par le chemin des Lavandières pour accéder à la fontaine.

Le groupe d'étudiants a commencé à travailler sur le projet qui comprend aussi la réfection du petit pont (largeur d'un vélo et homme à pied à côté du vélo) et la plantation de végétaux au-dessus de la fontaine.

D'autre part, une consultation auprès du SAS (entreprise d'insertion) est demandée pour trouver une solution à la consolidation des pierres au-dessus de la fontaine.

V. PERSONNEL

1) Organisation du travail de l'équipe technique

Jusqu'au retour de l'agent en arrêt de travail, un autre est passé à 35 heures hebdomadaires.

Deux agents effectuent 39 h durant la période estivale et 31 heures le reste de l'année.

Le nouvel agent (ASVP et responsable technique) effectue 35 h par semaine avec un repos le mercredi après-midi.

2) Rémunération du travail du Dimanche et jours fériés

Le Maire informe le Conseil Municipal que les agents des différents services de la commune sont amenés dans le cadre de leur mission à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires notamment les dimanches et jours fériés.

Ces heures sont soit récupérées soit payées sur la base d'un coefficient 2. Elles sont effectuées à la demande de l'autorité territoriale et font l'objet d'un décompte.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modalités d'indemnisation.

3) Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire pérennise et généralise le dispositif de médiation préalable obligatoire (MPO) en insérant un article 25-2 à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et en modifiant les articles L. 213-11 à L. 213-14 du code de la justice administrative.

La médiation s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends.

Le dispositif de MPO permet ainsi d'introduire une phase de médiation avant tout recours devant le Tribunal administratif de Poitiers, pour les décisions prévues par le décret n°2022-433 du 25 mars 2022, à savoir :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
2. Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° ci-dessus ;
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
7. Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985.

Si les centres de gestion, en qualité de tiers de confiance, proposent une mission de médiation préalable obligatoire, les collectivités ont la faculté de choisir ou non d'y adhérer.

Cette adhésion n'occasionnera aucun frais ; seule la saisine du médiateur à l'occasion d'un litige entre un agent et sa collectivité donnera lieu à contribution financière.

L'intervention du Centre de Gestion de la Charente-Maritime fait ainsi l'objet d'une participation versée par la collectivité prévue actuellement à hauteur de 70 euros par heure d'intervention du Centre de Gestion entendue comme le temps de présence passé par la personne physique désignée auprès de l'une, de l'autre ou des parties, ainsi que le temps de préparation de la médiation (y compris les éventuels temps de trajet).

Le cas échéant, des déplacements du médiateur pour une intervention en dehors du siège du Centre de Gestion feront l'objet d'une participation financière complémentaire déterminée sur la base des règles d'indemnisation des déplacements de la fonction publique.

En cas d'adhésion de la collectivité ou de l'établissement, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation sera obligatoirement soumis à une médiation préalablement à la saisine du tribunal administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours.

La médiation sera assurée par un agent du Centre de Gestion spécialement formé à cet effet et présentant des garanties d'impartialité et de probité, dans le respect de la Charte des médiateurs des centres de gestion et d'une stricte confidentialité. Elle se terminera soit par l'accord des parties, soit par un constat d'échec de la médiation, qui fera alors de nouveau courir les délais de recours.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Vu le code de justice administrative,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2,

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire,

Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à cette mission au regard de l'objet et des modalités proposées,

DECIDE d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique.

APPROUVE la convention (en annexe) à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises, à compter du 1^{er} jour du mois suivant la conclusion de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés communaux

Dépose et ponçage du portail de la cure,
Remise en peinture du portail et des portes de la cure,
Taille des branches de l'école avec la nacelle,
Taille de la vigne vierge place de la Marine avec la nacelle,
Nettoyage et rangement des lignes d'eau de la baignade,
Tonte et débroussaillage devant l'école, l'église, le cimetière, la petite gare, le lotissement du château de GIBRAND, le Pré-Valade, le Peu et Saint James...,
Hivernage des tables du Pré- Valade et fermeture des toilettes,
Coupe des branches dangereuses au Breuil,
Tronçonnage d'arbres tombés à Pibot et à Font Morte,
Taille d'arbustes et de haies rue du Connétable,
Entretien salle polyvalente et caverne.
Pose de rails pour accrocher les tableaux à la Médiathèque,
Dépose et rangement des panneaux de la baignade,
Démontage et rangement du plan de la Commune place des Halles,
Enlèvement de la pompe à eau devant la salle des fêtes,
Enlèvement de pierres à la fontaine de la Bonaudrie.

2) Travaux réalisés par les entreprises

Tonte et débroussaillage au Pré-Valade et sur le chemin de halage par les brigades vertes,
Pose d'un panneau radian à l'agence postale par l'entreprise GABRIULT,
Pose d'un plan pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente Maritime la salle polyvalente par l'entreprise VIAUD,
Installation d'un extincteur dans le local compteur ENEDIS de la salle polyvalente.

3) Projet des travaux

Travaux de remise en état du Presbytère,
Réalisation du mur de clôture du Chantier du nouveau gîte place des Halles,
Plantations de végétaux,
Mise en place des décorations de Noël.

VII. INTERCOMMUNALITÉ

1) Bilan de la saison touristique

Il est à noter une augmentation de la taxe de séjour de + 71,50 % par rapport à 2021, due à la fin des restrictions de la COVID, à l'arrivée de nouveaux hébergeurs et à l'augmentation des tarifs des hébergements non classés.

Les principales motivations des séjours sur le territoire de notre Communauté de Communes sont la tranquillité et la détente, le patrimoine historique, la nature et l'environnement.

Les types d'hébergement les plus fréquentés sont la location d'appartements, de maisons et de gîtes.

S'agissant des animations en 2022, les plus prisées ont été les visites du soir et les balades romanes et gourmandes.

Les circuits Terra Aventura ont rencontré beaucoup de succès tant à Port d'Envaux qu'à Pont L'Abbé d'Arnoult. Il est à noter l'ouverture du circuit vélo de Crazannes le 22 octobre 2022.

De nouveaux projets verront le jour en 2023 :

- L'inauguration de la Maison de Marie BON (sœur de Pierre LOTI) à Saint Porchaire,
- La refonte des cartes de randonnée,
- Les cabanes à vélo sur le site de la Pierre de Crazannes,
- Les boîtes à rando,
- L'inauguration de la Galaxie des Pierres Levées.

2) Compte-rendu du comité syndical du Pays de Saintonge Romane

Il est prévu une révision du Schéma de cohérence territoriale (**SCoT**) à compter de Mai 2023 en coordination avec la révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) au niveau régional.

VIII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**

1) Manifestations passées (octobre)

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
MAIRIE	Une naissance un arbre	1	La manifestation a été annulée pour cause de mauvais temps. Elle est reportée au samedi 19 novembre.
MOUETTES RIEUSES	Chasse au trésor	1	Dans le parc de château de Panloy de 15h à 18h, manifestation réussie malgré un temps pas très favorable.
MAIRIE	Repas des seniors	2	80 seniors étaient présents pour partager un beau moment convivial.
CLUB LAPIDIALES	Déambulations nocturnes	6	Le rendez-vous était fixé à 20h15, une déambulation nocturne à la découverte des 6 thèmes sculpturaux présentés par Alain Tenenbaum avec une mise en lumière des pierres et déambulation musicale.
MEDIATHEQUE	Exposition photos	11 au 27	Dans le cadre de la semaine de la santé mentale, Paul Accatone a dédié ses livres. Il a été enchanté par l'accueil qui lui a été réservé. Son exposition photographique "Les reflets de l'ombre du soleil" a été très appréciée. Madame Groulade, coordinatrice du contrat local santé de notre territoire, envisage de reconduire cette expérience en 2023.
	Café roman	19	A 17h, 7 personnes sont venues échanger autour des romans qu'elles ont apprécié. Rencontres conviviales, plaisir de lire, échanges, discussions.
	Lec Festival de Cognac	19	A 19h Les 10 lecteurs qui ont lu les 4 romans d'auteurs Portugais ont élu leur favori. Le résultat final sera donné le 19 novembre au festival "LEC FESTIVAL" à Cognac
PANLOY	Cluedo	15	Manifestation qui a fait le plein de spectateurs.
APE	Halloween	21	Animation dans le théâtre de verdure à l'école de Crazannes où petits et grands se sont retrouvés dans la bonne humeur. Un défilé des enfants costumés a rendu cet événement inoubliable

CDC Cœur de Saintonge	Octobre Rose	22	Marché des créatrices et productrices, expo photos. Première édition d'octobre rose proposée par Cœur de Saintonge à Pont d'Abbé d'Arnoult. Une réussite par sa qualité et son ambiance.
ACCUEIL LOISIRS	Escape game Disney	25/10 au 5/11	Accessible dans la salle de réunions aux heures d'ouverture de la Mairie et de la Médiadhèque
PANLOY	Halloween	24 au 31	Chasse aux trésors, avec entre chaque aventure des ateliers créatifs et goûter d' Halloween.
	Soirée Hantée	28, 29, 30, 31	En déambulant dans l'obscurité des couloirs du Château, vous aurez pour mission de reconstituer la généalogie de la famille de Grailly.

2) Manifestations à venir (novembre)

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
MAIRIE	Rando "Au mon bateau"	6	9h départ du Pré Valade en direction de St Savinien. Participation financière de 6€.
MAIRIE	PLU	8	Réunion Publique à 18h30 à la salle des fêtes.
LES MOUETTES RIEUSES	Vente de chocolats	9	Date limite pour commander des chocolats au profit de l'APE pour les enfants des écoles. Livraison le 13 décembre de 17h à 19h devant l'école.
MAIRIE	Commémoration de la fin de la guerre 14-18.	11	Cette année les enfants des écoles sont invités à Crazannes où les élèves chanteront le chant "copains du monde", l'an prochain c'est à Port d'Envaux qu'ils chanteront.
LES MOUETTES RIEUSES		15	Date limite pour commander des sapins de Noël au profit de l'APE pour les enfants des écoles . Livraison les 28 et 29 novembre de 16h à 18h30 devant l'école.
MEDIATHEQUE	Formation	17	Décoration de papier, à la Médiathèque Départementale 17.
MAIRIE	une naissance, un arbre	19	Accueil des enfants nés en 2021, 11h au Pré Valade pour accrocher à chaque arbre, un panneau avec le prénom dédié à l' enfant.
MEDIATHEQUE	Lec Festival	19	Résultat du concours "LEC FESTIVAL" à Cognac
PAROISSE	Messe	26	11h : Fête patronale
CDC CŒUR DE SAINTONGE	Le Père Noël est un Ro'Coeur	26	Organisé par le "SEC J" de la CDC. 18h Concert au profit des enfants qui n'ont pas de cadeaux à Noël. Salle des Fêtes de Pont l'Abbé d'Arnoult.
CYCLAD MAIRIE	Réunion publique	28	19h : Réunion d'informations autour des changements apportés à la collecte des ordures ménagères à partir du 1 ^{er} janvier 2023.
MEDIATHEQUE	Atelier déco	à partir du 30/11	Ateliers pour apprendre la décoration sur papier.

IX. **QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a eu lieu le 03 octobre 2022 à la Mairie. Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Compte-rendu de la réunion territoriale d'Eau 17 du 4 octobre

La présidente de la commission territoriale Eau 17 est madame Monique RIVIERE, Maire de Sainte RADEGONDE.

Le suppléant est monsieur Stanislas CALLAUD, Maire de TRIZAY.

L'objectif de la commission est de permettre aux municipalités de faire remonter leurs prévisions de travaux de voirie afin que Eau 17 puisse vérifier l'état des réseaux afin de les remplacer si besoin.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 25 novembre 2022 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD

MOREAU

GUIBERTEAU

BOURRIER

BORDET

NEVEUR

GUILLOT

WALLON-PELLO

CAZAVANT

PACAUD

TRIFILETTI

REINACHTER

GOUINEAU